REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Compte-rendu du conseil communautaire du vendredi 26 juin 2013 à 14 heures à St Frézal de Ventalon

Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère
Siège social :
Mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
Adresse postale : Mairie
48220 – Le Pont de Montvert
tél : 04-66-32-93-30
fax : 04-66-45-85-76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;
Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon)
Excusés : Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère), Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert).
Autres personnes présentes à la réunion : Christine BONNARD (Sous-préfète de Florac), Réjane PINTARD (secrétaire générale Sous Préfecture de Florac), Sophie PANTEL (conseillère générale et Vise Président de la Région), Jean Louis SERVIERE (Suppléant de Sophie PANTEL en tant que conseillère générale), Marie-Claire LIEBER (élue St Frézal de Ventalon).
Alain JAFFARD a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Présence de Madame la Sous Préfète : présentation des projets de la communauté de communes, débat sur l'intercommunalité et ses perspectives

Le Président remercie la Sous-préfète pour sa présence ainsi que celle de Réjane Pintard secrétaire générale. Il propose de visionner un diaporama sur lequel il est rappelé d'une part l'historique de la création de la Communauté de Communes ainsi que ses compétences et d'autre part les projets et les actions portés par l'établissement.
À l'issue de ce diaporama, Christine Bonnard félicite les élus des actions et des projets mis en place sur le territoire. Elle souligne la difficulté de la construction de tels projets sur un territoire comme le nôtre dont la situation géographique serait plutôt un désavantage. Notre C. C. semble bien armée : la bonne entente des élus est importante, nos projets sont réfléchis.
Elle souhaite savoir ce qu'envisage la communauté de communes à l'avenir ? Avons-nous pensé à nous rapprocher d'une autre C. C. ? Elle informe les élus qu'un nouveau Préfet va prendre ses fonctions et qu'elle ne connaît pas sa position sur le sujet.
Le Président explique que pour l'instant, notre petite structure fonctionne bien, mais que nous constatons une diminution de ses ressources (notamment les dotations). Les fonds européens, eux ne seront attribués qu'à l'échelle de collectivités plus grandes pour des projets plus conséquents que les nôtres. C'est un élément négatif pour continuer de développer notre structure et faire émerger de nouveaux projets.

Les élus s'expriment : notre CC est un secteur géographique compliqué, mais les 5 communes membres fédèrent à des projets communs et restent très solidaires, l'équipe d'élus est soudée, c'est ce qui fait la force de la C.C.
Conscient de son isolement, à sa création la C. C. avait fait le choix de son adhésion au Pays Cévennes pour un travail plus actif sur divers domaines. La commune du Pont de Montvert s'interroge sur ce rattachement au Pays Cévennes de par sa situation géographique, mais reste solidaire des communes de St Andéol de C. et St Frézal de V. Il faut continuer d'avoir des projets réalisables à l'échelle de notre territoire. Sophie PANTEL intervient : *« historiquement, les 5 communes ont de longues habitudes de travail. Foin, châtaignes… etc. De par sa situation géographique, le territoire paraît distant, mais les communes ont toujours travaillé ensemble. L'histoire du territoire est forte et l'amputation de Vialas est difficile à accepter, le SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère aura lui aussi des difficultés à se dissoudre ».*
Le Président expose : pour les administrés, nous recherchons la continuité des services et essayons de favoriser des temps de déplacement plus courts, c'est pourquoi nous avons fait le choix, par exemple de créer une antenne cyber-base à l'Espinas pour que le service profite à tous. La réflexion va se poursuivre avec la Maison de l'Emploi, le Relais Services Publics et pourquoi pas un point d'information de l'Office de Tourisme. De nombreuses associations apportent une dynamique à notre territoire et le rendent plus attractif. Nous avons aussi un volet agricole fort. De jeunes couples d'agriculteurs viennent s'installer. Ils argumentent leur choix de vie sur nos communes par le fait aussi que des services de proximité sont proposés, notamment sur les communes de Fraissinet de Lozère et du Pont de Montvert (crèche, centre de loisirs, commerces, médecins…).
Nos finances sont saines. Nous veillons à rester une C. C. d'investissement, car c'est le choix des communes. Deux zones artisanales ont été créées (une en cours de travaux), nous avons des projets économiques forts à notre échelle.
Les fusions de C. C. inquiètent les élus, car en général, les services à la population sont regroupés en bourgs centres. Ceci dépeuple les plus petits villages, c'est une réflexion qu'ils ne partagent pas.
Concernant les soins et la santé, les habitants de nos communes se rendent plutôt à Mende qu'à Florac. Les élus évoquent la difficulté de travailler avec le territoire de Florac sur des sujets qui concernent de près nos habitants, comme pour la création de la maison de santé à Florac portée par la Mairie de Florac, ou pour la création du centre de secours porté par la C. C. du Pays de Florac. Ces projets ont vu le jour sans consultation préalable de notre territoire. Les élus soulignent qu'ils ont commencé à recevoir des courriers uniquement pour solliciter un financement de la part des communes ou de la C. C. Ce n'est pas ainsi qu'on peut favoriser le lien et le partenariat avec ce secteur. Nos élus sont plutôt réticents et n'ont pas suffisamment confiance pour s'engager dans des démarches de regroupement avec ce secteur.
En plus de cette difficulté de communiquer, les élus estiment que malgré ses nombreux atouts, le pôle de Florac n'est pas assez dynamique. Les autres C. C. voisines n'avancent pas très rapidement dans leurs projets. Ce n'est pas motivant.
Malgré tout, notre C. C. reste très ouverte sur les autres territoires pour des projets communs. : OCAGER, création d'un itinéraire Huguenot Camisards avec la Vallée Longue, le Pays de Florac, Tarnon Mimente, les Hauts Gardons en 2011. Depuis 2006, elle travaille avec la C. C. des Hauts Gardons sur l'enfance et la jeunesse par conventionnement. Nous mutualisons ainsi nos moyens humains et financiers pour faire avancer nos petites structures.
La sous-préfète réagit à la réflexion des élus, elle comprend leur crainte de s'ouvrir à l'extérieur, car le groupe d'élus qui composent la CC « Cévennes Mont Lozère » fonctionnent bien. Ce n'est pas forcément le cas sur les autres communautés. Peut être que les nouvelles équipes qui seront formées par les prochaines élections municipales viendront favoriser le rapprochement avec d'autres C. C. qui nous entoure. Elle rejoint l'avis des élus sur le projet de la maison de santé de Florac, ceci est dommageable pour l'avenir. Elle en avait fait le constat et avait averti les élus concernés. Elle avait la charge, en ce qui la concerne, d'obtenir les financements de l'État sur le projet, elle n'est pas en mesure d'intervenir sur la construction même du projet. L'hôpital a aussi était écarté. La sous-préfète veut travailler à former un réseau. La directrice de l'hôpital a un projet médical. L'hôpital va se reconstruire à Florac.
Camille souligne qu'au niveau de la communication, la situation est la même au Collet de Dèze. Ce ne sont pas des façons de travailler positives.

Pour finir la discussion, la sous-préfète encourage les élus à continuer de développer leurs actions sur leur territoire et leur conseille de se regrouper autour de projets partagés pour une répartition des compétences claire. Elle n'a pas de vision précise de l'orientation que doit prendre la C. C. au sujet d'un rapprochement. En visuel sur une carte, les éléments sont toujours faciles à mettre en place, mais ils ne permettent pas de construire des projets concrets et de partager des idées en tenant compte des contraintes réelles du terrain.
Elle souhaite que le travail amorcé sur le projet de territoire du développement du massif du Mont Lozère continue et voit le jour.

Christine BONNARD et Réjane PINTARD se retirent.

Approbation compte rendu du conseil communautaire du 24 mai 2013 : Alain Jaffard revient sur la répartition des sièges dans le cadre de l'accord local et souhaiterait modifier la phrase suivante : « la plus égalitaire possible ». « À une répartition équilibrée des sièges ». Cette remarque est validée par le conseil communautaire. Le compte rendu est donc adopté après cette modification.

Ressources humaines :
Recrutement d'un Contrat d'Avenir et mise à disposition d'un agent territorial : Le Président rappelle la décision du conseil communautaire de recruter un contrat d'avenir. Il informe que les démarches nécessaires sont en cours, mais qu'il y a lieu de rediscuter du nombre d'heures qui sera attribué à ce contrat en lien avec la gestion générale de la CC.
Le bureau propose au conseil communautaire, en soutien au secrétariat général de la C. C. de recruter un agent déjà en poste, opérationnel pour ce qui est du suivi budgétaire (émissions des titres et mandats) et certains dossiers de subventions. La proposition serait de 3 ou 6 mois.
Des simulations financières ont été réalisées (35 h en contrat d'avenir avec mise à disposition de 7 h d'un agent déjà en poste ou 30 h en contrat d'avenir avec mise à disposition de 7 h d'un agent déjà poste).
Le bureau a proposé de contacter le service de remplacement du CDG pour trouver un agent ou de faire le tour des mairies de la C. C. pour savoir si une des secrétaires serait intéressée pour assurer ces missions ponctuelles. Sandra Laurain, secrétaire à la mairie de St Andéol de C. est actuellement à 17 h 30 et serait intéressée. Étant contractuelle, elle ne peut être mise à disposition de la C. C. sous forme d'une mise disposition d'un titulaire, mais la commune de St Andéol peut conventionner avec la C. C. dans le cadre d'une prestation de service. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide de recruter Sandra Laurain, secrétaire en poste à la mairie de St Andéol de Clerguemort en mise à disposition de la mairie à la C. C. sur 7 heures hebdo pendant 6 mois. Il autorise le président à signer la convention de mise à disposition qui s'y rapporte (convention de prestations de services). Le temps de travail du contrat d'avenir reste fixé à 35 h.

Finances locales :
Délibération : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : le conseil communautaire prend connaissance des montants de la répartition du FPIC pour 2013. Ces montants vont variés chaque année jusqu'en 2016. Certaines collectivités en sont gagnantes d'autres perdantes. Pour notre cas, la répartition est plutôt favorable. Il y a lieu de décider si les communes récupèrent leur part, ou si, comme l'année dernière, elle la restitue à la communauté de communes. À l'unanimité des membres présents, le choix est fait que chaque commune restitue sa part à la communauté de communes. L'argument mis en avant par les communes est le recrutement d'un contrat d'avenir et la mise à disposition d'un agent pour faire avancer les projets intercommunaux.

Renouvellement de la ligne de trésorerie, délibération : la ligne de trésorerie, ouverte en 2012 et d'un montant de 105 000 € arrive à son terme le 30 juin. 55 000 € ont été remboursés, il reste 50 000 €. Le conseil doit se positionner pour son renouvellement. Daniel MATHIEU informe les élus qu'il s'est entretenu avec Franck Fourno, chargé d'affaires de notre C. C. en ce qui concerne nos emprunts. Face aux paiements des travaux en cours, le besoin de trésorerie est évalué à 200 000 €. Il semble que le taux soit le même que l'année dernière, le crédit agricole n'a pas pu faire une simulation pour la réunion du conseil, car la réunion a eu lieu hier, mais l'accord a été validé pour ce montant. Le

conseil communautaire à l'unanimité des membres présents est favorable au renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant minimum de 200 000 €. Il donne pouvoir au Président pour signer les contrats qui s'y rapportent sous réserve que le taux proposé par le Crédit Agricole soit correct.

Délibérations pour demandes de subvention :

Fiches CEL 2012/2013 : certaines associations, dont les actions CEL ont déjà été réalisées, ont demandé à la C. C. que la subvention leur soit accordée un peu plus tôt. Le conseil est favorable pour verser les subventions plus rapidement au vu des fiches bilans.

- Association « Trait d'Union » pour l'activité atelier de fabrication théâtrale : 170 € et 300 € de la DRAC.
- Foyer Rural REGAIN pour l'activité spectacle d'ombres : 100 €, pour l'activité journée de Pâques 100 €.
- Verser à l'école des Abrits les 600 € de DRAC de l'année dernière qui a été oubliée.

Le Président informe qu'il y a lieu de solliciter la subvention DRAC pour 2012-2013 d'un montant de 450 € dans le cadre du Contrat Educatif Local porté par la communauté de communes des « Cévennes au Mont Lozère ». Cette subvention est répartie sur deux activités : 1- théâtre organisé par l'association « Trait d'Union » (300 €) et 2 — danse/littérature organisée par le regroupement des écoles de la Vallée Longue (150 €). Le conseil communautaire est favorable à l'unanimité.

Résidence d'artistes du Pont de Montvert : Full Bloom Résidence d'artiste « d'arts et d'ailleurs » a sollicité une subvention de 700 € à la C. C. pour sa première édition. Du 21 avril au 21 mai se sont déroulées au Pont de Montvert des manifestations culturelles, présentation d'artistes et leur travail, projections de films afin de favoriser le partage des connaissances. Le conseil communautaire accorde cette subvention étant donné l'importance du projet et à titre très exceptionnel.

Mission locale : la Mission Locale a demandé une subvention à la communauté de communes. Le conseil délibère favorablement pour accorder la somme de 500 € pour 2013 considérant les interventions régulières de l'organisme dans le cadre de la Maison de l'Emploi. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Appel à projets à destination des agriculteurs (CASDAR) : Camille LECAT fait part aux élus des objectifs de l'appel à projets. Les fonds proviennent du ministère de l'Agriculture. Mobilisation collective pour l'agro écologie. Il finance des projets agricoles dont les méthodes permettent aux agriculteurs d'être plus rentables et plus écologiques. Son objectif est de diffuser des méthodes d'enrichissement et promouvoir la durabilité des exploitations. L'animation et l'ingénierie d'un projet peuvent être financées sur une durée de 3 ans à hauteur de 80 %. En France, plusieurs projets ont déjà été portés en financement CASDAR. C'est un groupement d'agriculteurs qui doit porter le projet et réfléchir aux systèmes d'exploitation agricole, car destiné aux collectifs d'agriculteurs. Une des conditions pour répondre à l'appel à projets c'est que le projet soit financé aussi par une collectivité.
Sur le territoire on pourrait réussir à diffuser des techniques qui concernent le maraîchage, l'ovin, le bovin, ou sur l'Espinas créer une ferme ressource. Il a informé les structures agricoles de sa commune. L'association éco relais a organisé une réunion avec certains agriculteurs pour voir si un groupement d'agriculteurs participerait à cet appel à projets. Mais pour quel projet ? Qui le porte ? Quel partenaire financier ? Jean Pierre est septique si la Chambre d'agriculture n'est pas impliquée ça va être difficile. Savoir si les agriculteurs veulent aller dans ce sens. La C. C. peut aider à initier le projet.

Adhésion à l'association Alès Myriapolis pour 2013 : devant l'incompatibilité des projets portés par la C. C. et présentés par l'agence de développement Alès-Myriapolis, l'avis des élus est partagé quant au fait de continuer d'adhérer à l'agence alors que nous utilisons d'autres services d'ingénierie qui proposent des avant-projets plus adaptés à notre demande. Le sujet est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

Points sur les projets en cours :

Travaux Maison de Marie – Fraissinet de Lozère : travaux en cours, l'entreprise CHAPELLE a du retard.
Gendarmerie : on attend toujours la réponse du Ministère de la Défense sur le projet.

Réhabilitation de l'ancien Presbytère du Pont de Montvert : Madame BESSIN, architecte pour la maîtrise d'œuvre à bien avancé son travail sur l'avant-projet. Il semble qu'il pourra être présenté à la C. C. au prochain conseil communautaire.
Construction nouvelle crèche au Pont de Montvert à proximité de l'école : pas d'autre information à cette réunion.
Maison d'accueil pour groupes de personnes à Fraissinet de Lozère : validation du cahier des charges attendue pour envoyer la consultation aux cabinets d'études.
ZAE Mas Méjean : la commission des marchés a fait estimer la reconstruction d'un mur en pierres sèches plutôt qu'en maçonnerie traditionnelle : 11 000 € de surcoût. Le PNC serait d'accord pour en financer une partie. Nouvelle estimation. Le conseil communautaire donne son accord pour lancer la pierre sèche. Ouverture des plis pour le marché terrassement et réseaux le 26 juillet avant le conseil communautaire à 13 h 30 à Fraissinet de Lozère.

Comptes rendus réunions/commissions :
Rencontre avec la perceptrice de Florac : destinée à débattre de la répartition financière entre les deux communautés de communes et l'association « Trait d'Union », cette rencontre a permis d'éclaircir certains aspects de notre gestion. Outre la participation des communes de la Vallée Longue pour la fréquentation des enfants de leur territoire sur les crèches de St Étienne et Ste Croix Vallée Française, il faudra que notre C. C. arrive à réduire le coût. L'organisation financière du secteur des Hauts Gardons est à retenir, leur C. C. et les communes concernées se partagent les frais sur présentation d'un tableau récapitulatif des enfants qui fréquentent les crèches et centre de loisirs de chaque commune, ce tableau est élaboré par Caroline Bisotto et sert de base à leur répartition financière. Ce qui réduit nettement le coût pour la C. C. des Hauts Gardons. Notre C. C. prend tout à sa charge. La perceptrice a donné des conseils à l'association sur les tarifs qu'elle pratique, etc…ce qui fût constructif.

Questions diverses
1-Réorganisation du personnel du Parc National des Cévennes : Alain Jaffard prend la parole et explique la situation du remplacement d'Odile Rival à l'écomusée du mont Lozère et de l'antenne de Génolhac à Madame la Sous Préfète. Ce poste était un poste de catégorie A. Odile Rival était très investi dans son travail et elle a apporté beaucoup à la vie locale. Son poste devait être renouvelé par le Parc National des Cévennes. La publication de son remplacement est un poste de catégorie B et basé à Génolhac avec une vague animation de 20 % pour l'écomusée du mont Lozère, ce qui est très préjudiciable pour l'animation de notre territoire. Pour la commune du Pont de Montvert, ce n'est pas un renouvellement de poste. Comment faire le même travail avec moins de temps ? La disparité des postes sur le secteur s'accentue d'année en année : avant, il y avait 3 postes sur le canton : un à St Maurice de Ventalon, un à Fraissinet de Lozère et un au Pont de Montvert. Ce poste contribue à la vie locale, au dynamisme. Odile était conseillère municipale. Ceci n'a pas de sens pour Alain J. Le Canton du Pont de Montvert est le plus concerné par la zone cœur du Parc (80 %). Une seule antenne du Parc serait conservée. Deux aspects négatifs dans cette réorganisation : emploi, et vie du pays. Après cette intervention, l'avis des élus est demandé par le Président : Jean Pierre ALLIER « le pont de Montvert devrait être le cœur du territoire, sur les zones Natura 2000 pas d'animation sur notre territoire contrairement à d'autres secteurs où des interventions sont réalisées dans les écoles par le Parc. Nous sommes au centre du dispositif UNESCO. Nous avons besoin d'un animateur de territoire (pour les écoles, les agriculteurs…) » Sophie PANTEL « il faut au moins deux antennes sur le mont Lozère, ce poste va être transféré sur un village qui n'a rien à voir avec la zone cœur ». Jean Claude LIEBER « le bourg de la C. C. c'est le Pont de Montvert avec d'un côté le granit et de l'autre côté le schiste. Cette particularité fait la variété de notre territoire. La décision prise par le Parc est dommageable pour l'animation de notre territoire ». Marie Claire LIEBER se demande si le Parc a des restrictions budgétaires ? La Sous préfète intervient : « effectivement des postes en moins sur 2013 par mesure d'économies ». Les élus sont unanimes pour dire que les postes d'animateurs territoriaux sont importants, mais ils voudraient aussi plus de service de proximité. La présence des gardes était importante.
La sous-préfète intervient : Le Parc a fait certains choix sous la responsabilité du Directeur. Elle a sollicité le directeur pour retravailler la fiche de poste sur le remplacement d'Odile RIVAL. Sur la

fiche de poste, pas de mention écrite pour le secteur du Pont de Montvert. Ce qui est important c'est d'observer comment le Parc a organisé sa présence en personnel sur les zones cœur. La sous-préfète ne peut intervenir au-delà de sa compétence. C'est le Parc National qui doit décider. Elle ne peut que donner son avis.

Sophie PANTEL exprime son désaccord sur la façon de travailler du Parc National et sur le fait que des travaux seraient nécessaires à l'Écomusée.

Camille LECAT constate une démotivation des agents du Parc, mais aussi entre la Direction et les élus. Le manque de clarté provoque des tensions, car médiation nationale. Il souhaiterait plus de dialogue entre les élus le Parc, et les agents du Parc. Il ne remet pas en cause le travail du Parc avec la collectivité et le territoire.

Pour les raisons mentionnées ci-dessus, le conseil communautaire prend une délibération à l'unanimité des membres présents :

- DEMANDE à l'Établissement Public du Parc National des Cévennes
- CONSIDÈRE que la commune du Pont de Montvert est le bourg centre de notre communauté, que 83 % du territoire de la Communauté de Communes est situé en zone cœur du Parc National des Cévennes, et qu'à ce titre il est justifié de conserver une partie de l'antenne du Parc National sur le Bourg du Pont de Montvert,
- DEMANDE que soit conservé les agents en place sur le territoire.
- DÉCIDE d'ajourner la signature de la pré-convention d'application pour la mise en œuvre opérationnelle des objectifs de la Charte du Parc National des Cévennes. Pour l'année 2013, période de transition pour le PNC, ces pré-conventions doivent permettre à l'établissement de préfigurer la dynamique de partenariat qui sera généralisée à l'ensemble des collectivités de l'aire d'adhésion en 2014, mais aussi de favoriser un dialogue régulier entre les signataires, d'identifier les projets prioritaires des collectivités tout en répondant aux objectifs de la Charte, d'identifier les actions de l'EPCI projeté sur le territoire de la collectivité et de définir les modalités de partenariat favorisant la réalisation des actions prioritaires identifiées.
-

Dans l'intérêt du projet de territoire du Mont Lozère, il DEMANDE à ce qu'il y ait un équilibre dans la répartition des agents sur le territoire du Mont Lozère et SOLLICITE une réunion de concertation entre les élus de la Communauté de Communes et les Président et Directeur du Parc National des Cévennes lors du conseil communautaire du 26 juillet prochain à Fraissinet de Lozère.

2-Accord local : Alain Jaffard expose que son conseil municipal s'interroge sur l'accord avec le projet de répartition des sièges et la décision prise à la dernière réunion du conseil communautaire (pour rappel : répartition à 4 sièges pour le PDM, 4 sièges pour Fraissinet de Lozère, 3 sièges pour les autres communes). Il va soumettre une nouvelle fois la proposition sur le principe que les projets de la communauté de communes sont, la plupart du temps voté à l'unanimité malgré que la majeure partie des projets soit centralisée sur le Pont de Montvert. Cela prouve bien la bonne entente de l'équipe communautaire. Sachant que les communes de St frézal de V., St Maurice de V. et Fraissinet de Lozère ont déjà délibéré favorablement à la répartition proposée par la Communauté de Communes à l'unanimité des membres. Les élus présents insistent sur l'historique de l'attribution des sièges : à l'époque, Vialas avait insisté pour qu'ils aient la majorité. Les élus avaient pris la décision d'attribuer une voix par commune.

3-Réouverture de la crèche de St Frézal de Ventalon : Le conseil municipal de St Frézal de Ventaon a pris une motion visant la décision de l'Association « Trait d'Union » de ne pas ré-ouvrir la crèche de St Frézal de Ventalon. La commune n'a pas été destinataire du compte rendu du CA de trait d'union. Le Pont de Montvert est toujours favorable pour transférer ce jour d'ouverture de St Frézal. Jacques HUGON souligne que le mercredi 7 enfants fréquentent la crèche au Pont de Montvert. Le questionnaire reflète une fréquentation de la crèche de St Frézal de V de 6 enfants. St Frézal proposait de faire le test au moins 3 mois à partir de septembre : le service créant l'offre.

La commune souhaite que l'association demande aux parents qui ont répondu positivement au questionnaire d'inscrire leurs enfants dès le mois de septembre. « Trait d'union » demanderait l'engagement des inscriptions avec avance de paiement. Le conseil communautaire est favorable à l'idée que Jean Claude LIEBER rédige un nouveau courrier à l'association pour lui proposer de faire passer à la mairie de St Frézal de V. les dossiers d'inscription et demander aux familles une avance de paiement. Daniel MAHTIEU averti qu'il faut être bien certain d'avoir un nombre suffisant d'enfants inscrits : en effet, la crèche de St Frézal est restée 6 mois ouverte avec un voir deux enfants, ce qui a pénalisé l'association financièrement. Effectivement si on reçoit les dossiers d'inscription, les risques sont diminués. Il faudrait qu'au moins 4 enfants soient inscrits.

4-Adhésion Alès Myriapolis : le conseil communautaire doit se positionner sur son adhésion à l'Agence de Développement. Le débat est ouvert, mais le conseil fait le choix de reporter ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire.

5— attribution des subventions aux associations : Sophie PANTEL, en tant que conseillère générale propose de rencontrer les associations du canton.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion se termine à